



Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

VENREDI 29 JANVIER 2021

Memento

- *Cabinet d'infirmier **D. Manceau**, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)
- *Cabinet d'infirmiers **Gisèle Cornec, Thomas, Loaec, Tanguy**, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)
- *Cabinet d'infirmier **Sylvie Cornec et Thierry Bourhis**, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)
- *Taxi Ar Folgoad : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.
- *Pharmacie : 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237
- Eaux/assainissement : 02.98.83.02.80
- ENEDIS : 09 726 750 29.

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

☎02.98.83.01.92 mairie.le-folgoet@wanadoo.fr www.lefolgoet.fr

L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). **Fermée le mercredi et le samedi.** ☎02.98.83.59.00

Les personnes récemment installées sur la commune ou ayant changé d'adresse à l'intérieur de la commune sont invitées à se faire connaître en mairie.

Ce sera également l'occasion de procéder à leur inscription (ou modification de l'adresse) sur la liste électorale si ce n'est pas déjà fait (Art L.9 du code électoral).

Pièces à fournir : une attestation de domicile et une pièce d'identité.

🔍 Interroger sa situation électorale

Depuis le 11 mars 2019, un service vous permet de vérifier que vous êtes bien inscrit dans votre commune ou consulat. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

👉 S'inscrire en ligne sur les listes électorales : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

RAPPEL

Les personnes seules, fragiles ou en difficulté pendant cette période difficile peuvent contacter la mairie pour se faire connaître.

LE REGISTRE des personnes vulnérables



PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS
PERSONNES HANDICAPÉES OU MALADES À DOMICILE
PERSONNES DÉPENDANTES

Un registre permettant de recenser les personnes de + 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes âgées de + 65 ans, les personnes handicapées ou présentant des problèmes de santé, **résidant à leur domicile sur la commune**, désireuses de se faire connaître, **est ouvert en mairie**. Cette inscription, **facultative**, se fait auprès de la mairie soit par la personne elle-même, soit par son représentant légal ou par un tiers (personne physique ou morale). Issu d'un dispositif national relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, le recueil de ces informations permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement de plan d'alerte (**canicule, pandémie, confinement...**). N'hésitez pas à nous contacter !

Recensement du citoyen – Les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser **entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire** (se présenter en mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité). Une attestation de recensement sera ainsi délivrée par la mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la **journée défense et citoyenneté (JDC)** et de **l'inscrire d'office** sur les listes électorales à ses 18 ans. Pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique, vous êtes tenu de présenter : **avant vos 18 ans** : l'attestation de recensement ou le document attestant de votre situation au regard de la JDC ; **18 à 24 ans** : un document attestant de votre situation au regard de la JDC. Pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire : **avant 17 ans** : pas de justificatif à fournir, **de 17 à 24 ans** : vous devez présenter un document attestant de votre situation au regard de la **JDC**, à partir de 25 ans, vous n'avez plus à fournir de justificatif.

Urbanisme – **Permis de construire** : M. Bruno BRETON, 10 rue du Château d'eau, garage et carport. **Déclarations préalables** : M. Jérémy ROUDAUT, 10 rue des Magnolias, clôture. Mme Morgane BERGOT, 27 rue André Chenier, pose de vélux. M. Joseph MESGOUES, 7 rue de la Gare, pose de vélux. Sté OPEN ENERGIE, pose de panneaux photovoltaïques, 21 rue des Glycines. Mme Michèle CARIOU, isolation par l'extérieur, 4 rue des Tulipes. Mme Fabienne FOURREAU, 1 rue de l'Aulne, pose d'une fenêtre, transformation garage en chambre. M. Bernard BIHAN, 6 rue Beaumarchais, carport.



www.securite-routiere.gouv.fr : **A PIED, BIEN CIRCULER POUR MIEUX SE PROTÉGER !**

Les piétons représentent une part importante de la mortalité sur les routes. Si vous êtes considérés comme prioritaires sur un certain nombre de voies, dans différentes situations, vous n'avez pas tous les droits. Restez vigilant et ne prenez pas de risque inconscient, notamment en traversant la chaussée n'importe où sans vous assurer qu'il n'y a aucun danger pour vous ou un autre usager de la route.

* circulez sur les **trottoirs** et sur les accotements s'ils sont praticables / *si vous devez circuler sur une chaussée qui ne dispose pas de trottoirs, déplacez-vous du côté **gauche**, de manière à voir les voitures qui arrivent en face de vous / *hors agglomération, il est fortement conseillé de porter un **gilet rétro-réfléchissant** / *si vous utilisez des rollers ou une trottinette, vous devez circuler sur les trottoirs et respecter les piétons.

Pour traverser : *si un passage piéton est situé à moins de 50 mètres, empruntez-le pour traverser / *aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage piétons, empruntez la chaussée dans le prolongement du trottoir et **ne traversez pas en diagonale**. Il en est de même hors des intersections / *pour traverser, assurez-vous que les feux de signalisation, la visibilité et la distance des véhicules le permettent. Soyez prudent : traverser n'est jamais sans risque.

Bibliothèque municipale – Levraoueg

02.98.21.15.46 bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr

En raison du couvre-feu, la bibliothèque modifie ses horaires d'ouverture :

mar : 16h30 - **17h30**, mer : **9h30** - 12h et 14h - 17h, ven : **15h30** - **17h30**, sam : **9h30** -12h et dim : 10h-12h

EXPOSITION

«Tous mes droits d'enfant»

Jusqu'au 21/02 aux heures d'ouverture de la bibliothèque.
Exposition prêtée par la Bibliothèque du Finistère.



Vie Paroissiale – Buhez ar barrez

☎ 02.98.47.93.79 - sanctuaire@ndfolgoet.fr ☎ 02.98.83.00.43 - secretaire@ndfolgoet.fr

Obsèques : Mr. Jean-Yves TETREL, 70 ans. Jean-Louis CORRE, 90 ans. François LE VOURCH, 76 ans.

Dim 31 : messe à 11h.

Mar 2 : fête de la présentation du Seigneur. Messe à 10h30.

Vie associative – Kevredigezhioù



*Le Comité d'Animation Le Folgoët est heureux de vous présenter ses
«Meilleurs Vœux 2021»
en souhaitant se retrouver rapidement pour de nouvelles aventures.*

Pour leurs histoires, danses, bricolages, recettes aux Fenêtres de l'Avent 2020, nous remercions Catherine, Emily, Frédérique, Jean-Philippe, Morgane, Maëlys, Marie-Thé L, Marie-Christine, Christine M, Marithé, Céline D, Olivier, Cécile, des membres de la Mairie, la chorale «2 Si 2 La », Nathalie P, Isabelle L, Martine, Mickael, David, J-Christophe, Louane et la bibliothèque en particulier Céline. Ces Fenêtres de l'Avent étaient un peu spéciales à cause de la pandémie. Elles étaient diffusées via un calendrier virtuel et ont été suivies par de nombreuses personnes, même hors du département.

En attendant des jours meilleurs, nous vous proposons de surveiller le bulletin municipal et notre page Facebook : prochainement des actions en vue du 1^{er} mai vont paraître. Nous espérons que vous répondrez présents pour soutenir l'association Une Oasis pour la sclérose en plaques.

Prenez soin de vous... A bientôt !

Chez nos voisins – Ha-tro-war-dro

*Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC). Ce service public a pour mission d'accueillir les personnes de plus de 60 ans et leur famille, de les renseigner sur leurs droits sociaux, de les accompagner dans leurs démarches administratives, de répondre à leurs diverses questions : aides à domicile, structures d'accueil, APA, aide sociale, aides financières... Accueil sur rendez-vous au centre hospitalier, rue Barbier de Lescoat à LESNEVEN, visite à domicile possible. Rens et prise de RDV auprès du secrétariat, du lundi au jeudi, de 9h à 12h
☎ 02.98.21.02.02.

*L'accueil de jour (La Parenthèse) ouvert du lundi au vendredi est destinée aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé. La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités. Les pré-inscriptions se font auprès du bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au 02.98.21.29.00

*IREO Lesneven – Portes ouvertes : sam 30 de 9H à 17H, sur RDV. ☎ 02.98.83.33.02 www.ireo.org

OUVERTURE D'UN CENTRE DE VACCINATION A LESNEVEN

Les vaccinations auront lieu à L'Atelier, rue Jeanne d'Arc.

Sont concernées les personnes de + de 75 ans, ou les personnes à risque en possession d'une ordonnance de leur médecin.

Les prises de rendez-vous se feront progressivement, suivant les créneaux disponibles, en ligne via le site : www.santé.fr (rubrique Finistère > centre de Landerneau/Lesneven > prendre rendez-vous en ligne).

Un numéro départemental d'appel est également à disposition au 02 57 18 00 61 et est **réservé aux personnes ne pouvant recourir à internet.**

Ne pas oublier de fournir la carte vitale lors du rendez-vous.

Ne pas se déplacer au centre sans rendez-vous, ni appeler la mairie ou d'autres interlocuteurs (médecins, pharmaciens, hôpital...). Soyons patients !

***Lesneven** – Du fait de la pandémie de COVID-19, le comité des fêtes et de l'animation culturelle a été contraint d'annuler plusieurs spectacles programmés en octobre et novembre 2020 : Abers Blues (Elise and the sugarsweets), Anticyclone, Chœur de Crimée, théâtre amateur (assemblée des femmes et les amis du placard). Des remboursements sont prêts et restent disponibles. Si vous êtes en possession de billets pour les spectacles précités, merci d'adresser ou déposer vos billets, ainsi qu'une enveloppe affranchie à votre adresse complète, au CFACL à la mairie de Lesneven.

CENTRE SOCIOCULTUREL

Le centre socioculturel recherche des bénévoles pour son accompagnement à la scolarité du CP à la 3ème. Qualités appréciées : patience et sens de l'écoute. Disponibilité un ou plusieurs soirs (lundi, mardi et jeudi) entre 16h30 et 18h. Rens ☎02.98.83.04.91 www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org

RUBRIQUE COMMUNAUTAIRE



Le calendrier des collectes de bacs individuels pour l'année 2021 est disponible en téléchargement sur le site internet de la CLCL www.clcl.bzh (rubrique Environnement > Déchets > Collecte).

TRAVAUX RD 770 (PLOUDANIEL) - Fermeture pour travaux de RD 770 à compter du 1er mars

Le projet d'aménagement de la RD 770 assurant la liaison entre le Pays de Lesneven et la voie express (Brest-Rennes), d'une part, et l'agglomération de Landerneau, d'autre part, est aujourd'hui dans sa phase opérationnelle. À partir du 1er mars, les travaux démarrent entre Kerneyen et l'Auberge Neuve, obligeant à fermer cette section de 3 km à la circulation et ce jusqu'en octobre 2021.

Les voitures, autocars, tracteurs et deux-roues emprunteront dès la sortie de Ploudaniel la route de Saint-Thonan, sur la RD 25, puis la voie communale 4 jusqu'à l'Auberge Neuve où les usagers retrouveront la RD 770 vers l'échangeur de Saint-Éloi. Seuls les camions en desserte locale seront autorisés à l'emprunter. Le trafic de transit des **poinds-lourds sera dévié par Le Drennec, Plabennec et Kersaint-Plabennec**. Pour rester informé en temps réel des perturbations et des itinéraires de déviation, vous pouvez consulter le site Inforoute29 ou vous abonner au compte twitter @inforoute29

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE LESNEVEN / PERMANENCES À LA MSAP

Suite à la fermeture de la trésorerie de Lesneven, un accueil de proximité est assuré au siège de la MSAP (nouveau bâtiment de la communauté des communes à Lesneven). Cet accueil vise à aider les usagers (particuliers et entreprises) pour l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes...). **Permanences les 2e et 4e vendredi du mois de 14h00 à 17h00 uniquement sur rendez-vous**. Les rendez-vous doivent être pris au moins 48h avant la date souhaitée au 0809 401 401 (appel non surtaxé) ou par internet sur le site impots.gouv.fr rubrique « contact » ou auprès de la Maison de l'Emploi au 02.98.21.13.14 / emploi.lesneven@wanadoo.fr. Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances afin de confirmer la date et l'heure fixées.

PAIEMENT DE PROXIMITÉ CHEZ LES BURALISTES AGRÉÉS

Les usagers qui souhaitent régler leurs factures en espèces dans la limite de 300 € et par carte bancaire peuvent désormais se rendre chez un buraliste partenaire. Pour ce faire, il leur suffit de présenter votre facture dotée d'un datamatrix (code-barre contenant les informations relatives au paiement) sur l'appareil disponible chez le buraliste et de régler la somme due. Les factures éligibles à ce dispositif mentionnent cette possibilité de paiement chez un buraliste dans la rubrique « modalités de paiement ».

Liste des buralistes agréés sur le territoire : Lesneven : LE BISTRO DE LESNE (Place du Général Le Flo) - LA GITANE (2 rue de la Marne) / Plounéour-Brignogan-Plages : LE GRAND LARGE (1 avenue du Général de Gaulle) / Ploudaniel : LE WHY NOT (35 rue général de Gaulle).



Vds chaise haute en bois pour bébé avec assise en plastique rose. 20 €. ☎02.98.21.02.75 / 06.09.64.90.87
Jne femme propose HR de ménage et de repassage. CESU ☎06.71.62.54.15